Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 064-200087567-20261013-CA20261013_11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome

du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL

Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2026

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; M. UGALDE, 1er Vice-Président ; Mme BEOBIDE, 2ème Vice-Présidente ; Mmes ARHANCET, ECHEVERRIA, MOUNIOS ADURRIAGA, THOMAS ; MM. ETCHEGARAY, ETCHEPAREBORDE

EXCUSÉS : MM. ETCHEBEST, MATON

POUVOIRS : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BEOBIDE

O/J N°11 – CRR : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC IDB POUR LA MISE EN PLACE DE JOURNEES DE FORMATION FOFO

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Un partenariat supplémentaire avec IDB est engagé à compter de l'année scolaire 2026-2027, afin de mettre en place des journées de formation FOFO (Formations de Formateurs) à destination de l'ensemble des élèves du 3e cycle de danses basques ainsi qu'aux professeurs des groupes de danses basques du territoire affiliés à IDB.

Conformément à la maquette pédagogique des 3éme cycles de danses basques validée en conseil pédagogique le 18 juin 2026, 10 heures de formation de formateurs seront proposées aux élèves en année 1 et en année 2.

Ces formations pourront être dispensées au sein du Conservatoire ou dans des salles de danse du territoire. La réservation des salles se fera par l'intermédiaire de la Directrice adjointe Arts de la scène pour le Conservatoire et par la Directrice d'IDB pour les salles d'Iparralde.

Les 20 heures de FOFO seront entièrement financées par le Conservatoire (10 heures en 2026-2027 et 10 heures en 2027-2028).

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Antton CURUTCHARRY

Régie autonome Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice Ravel

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 064-200087567-20261013-CA20261013_11-DE

Ces heures de formation de formateurs feront partie des heures obligatoires à réaliser par les élèves du 3ème cycle de danses basques et seront proposées gratuitement aux professeurs des groupes de danses basques affiliés à IDB (dans la continuité du travail effectué par IDB depuis plusieurs années).

IDB sera chargé de communiquer les informations organisationnelles aux groupes de danse (lieu, horaires, …) et gèrera les inscriptions aux différentes sessions.

Il est demandé au Conseil d'administration, après en avoir délibéré, d'habiliter Monsieur le Président à signer cette convention de partenariat avec IDB.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ